

L'an deux mille vingt, le douze juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint Gervais sous Meymont. La séance a été publique.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil municipal: 04.06.2020

Présents : Baroupiro Christian, Boullay Philippe, Chambon Catherine, Coquel Didier, Dubourgnoix Eric, Faron Jean-Pierre, Flattier Marie-Christine, Jolivet Sébastien, Locatelli Christophe, Veenstra Marrit, Verdier Marie-Hélène.

Absent : néant

Attributions des responsabilités au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire présente les domaines de travail où chaque membre peut choisir de participer suivant sa disponibilité. Il souhaite, que pour chaque domaine, un responsable soit désigné. Après que chacun se soit exprimé, il dresse le tableau ci-dessous :

Animations, activités culturelles et gestion de la maison citoyenne	Veenstra Marrit Jolivet Sébastien
Associations et gestion du patrimoine: gestion et location de la salle polyvalente et suivi des manifestations	Verdier Marie-Hélène Flattier Marie-Christine Chambon Catherine.
Bois communaux et des travaux forestiers	Faron Jean-Pierre Baroupiro Christian
Cadre de vie, déchets	Boullay Philippe Locatelli Christophe
Communication (bulletin, ou tout autre communiqué)	Verdier Marie-Hélène Veenstra Marrit
Eau et assainissement	Faron Jean-Pierre
Gestion du cimetière	Verdier Marie-Hélène
Personnel communal	Coquel Didier Faron Jean-Pierre
Responsable informatique : pouvoir se servir de l'ordinateur en cas de maladie pour faire les choses courantes (bulletins de paie, l'état civil, paiement de factures...)	Faron Jean-Pierre Verdier Marie-Hélène
Responsable pour préparer les budgets	Dubourgnoix Eric
Service sociale : suivi des dossiers d'aide, visite des personnes âgées ou en difficultés	Boullay Philippe Verdier Marie-Hélène
Site internet	Veenstra Marrit
Traitement les urgences en cas d'intempéries (téléphone, EDF...)	Dubourgnoix Eric Coquel Didier
Transport scolaire et de tous les problèmes liés à l'école	Boullay Philippe
Travaux et entretien bâtiments	Coquel Didier Veenstra Marrit
Travaux et entretien voirie de voirie	Coquel Didier

Délégations consenties au maire par le conseil municipal. Délibération 2020-06.

Monsieur le maire expose que les dispositions du Code des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et transiger avec des tiers dans la limite de 1 000 €. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- de régler les conséquences dommages des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par an.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Plan Local d'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Adhésion 2020 à l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme. Délibération 2020-07 (COFOR)

Monsieur le maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau. Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt. Il expose l'intérêt pour la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ décide d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts,

⇒ de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion,

⇒ désigne pour représenter la commune au sein de l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme :

- Délégué titulaire : Monsieur Faron Jean-Pierre

- Délégué suppléant : Monsieur Baroupiro Christian

⇒ charge Monsieur le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion et le mandate pour représenter la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont auprès de ses instances (association départementale, Fédération nationale).

Désignation des membres pour la commission d'appel d'offres. Délibération 2020-08.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Délégués titulaires : Dubourgnoix Eric, Coquel Didier et Veenstra Marrit.

Délégués suppléants : Baroupiro Christian, Faron Jean-Pierre et Locatelli Christophe.

Commission Communale des impôts directs. Délibération 2020-09.

Monsieur le maire informe que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs, étant la même que celle du mandat du conseil municipal, il convient, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Il demande aux membres du conseil municipal de dresser une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants parmi lesquels la direction des services fiscaux désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Commissaires titulaires : Madame Veenstra Marrit
Madame Planat Madeleine
Monsieur Pradier Antoine
Monsieur Alvergnas Roger
Monsieur Boussat Dominique
Monsieur Locatelli Christophe
Monsieur Coquel Didier
Monsieur Communal Roland
Monsieur Randon Denis
Madame Bourdelle Jeanine
Monsieur Mengozzi Thierry
Monsieur Baroupiro Didier

Commissaires suppléants : Monsieur Baroupiro Christian
Madame Verdier Marie -Hélène
Madame Suaudeau Christine
Monsieur Roure Nicolas
Monsieur Passaret Frédéric
Madame Loizillon Françoise
Monsieur Jolivet Sébastien
Monsieur Bastide Sylvain
Madame Jaillet Emilie
Monsieur Groisne Gérard
Monsieur Charpille Pascal
Monsieur Fayard Alain

Désignation des délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert. Délibération 2020-10. (SIEG)

Vu les élections de mars 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-De-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Compte-tenu du résultat du vote

Monsieur Coquel Didier - délégué titulaire et Monsieur Dubourgnoix Eric - délégué suppléant ont été élus délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Désignation de 3 délégués pour siéger au Conseil syndicat du S.I.A.E.P. de la Faye. Délibération 2020-11.

Vu les élections de mars 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Faye (S.I.A.E.P.) adoptés le 10 octobre 2012 précisant que les conseils municipaux des communes adhérentes doivent désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour siéger au conseil syndical du S.I.A.E.P de la Faye, le délégué suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de l'un ou des deux délégués titulaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Faye (S.I.A.E.P.).

Compte-tenu du résultat du vote

Messieurs Faron Jean-Pierre et Baroupirot Christian sont élus délégués titulaires et Monsieur Dubourgoux Eric délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Faye (S.I.A.E.P.)

Désignation d'un délégué au syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Délibération 2020-12.

Vu les élections de mars 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire précise que le conseil municipal doit désigner un délégué pour représenter la commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Livradois-Forez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué qui représentera la commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Livradois-Forez.

Compte-tenu du résultat du vote, Monsieur Dubourgoux Eric est élu délégué auprès du Syndicat mixte du Parc Naturel Livradois-Forez.

Désignation d'un délégué correspondant défense. Délibération 2020-13.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le renouvellement du conseil municipal,

Monsieur le maire précise que le conseil municipal doit désigner un délégué correspondant défense pour représenter la commune à la délégation militaire départementale du Puy-de-Dôme.

Après délibération, le conseil municipal a désigné Monsieur Boullay Philippe comme délégué.

Le nombre de membres et le nom des représentant au conseil d'administration du CCAS . Délibération 2020-14.

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

- procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Suite à l'élection, les membres du conseil d'administration sont :

Président : Monsieur Dubourgoux Eric

Membres : Madame Flattier Marie-Christine, Madame Verdier Marie-Hélène, Madame Chambon Catherine, Monsieur Jolivet Sébastien.

Débat sur les orientations budgétaires.

Dans la crainte d'une baisse des dotations, les priorités seront données aux travaux de voirie, des vidanges et entretiens des stations, des travaux à la salle des fêtes.

Point d'informations sur les dossiers en cours.

⇒ Travaux de voirie en cours. Reprise après interruption (travaux d'enfouissement et confinement) Fin prévue ce mois

⇒ Un RV avec Dubost Assainissement pour évaluation des travaux et devis correspondants est prévu le 22 juin

Objectif : Inscrire au budget 2020 les travaux prioritaires à réaliser

⇒ Société de chasse

Toujours en recherche d'un lieu, ses représentants pourraient venir devant le conseil pour exprimer clairement leurs attentes

⇒ Affaire Demarne : le dossier est chez le notaire pour une vente prévue 20 juillet

⇒ Affaire Raynaud : en cours aux services fonciers pour acquisition de cette parcelle, sans maître, par la commune avant que de pouvoir la céder

Questions diverses.

Pour la parution d'un prochain bulletin municipal, les articles seront à remonter auprès des délégués. Les sujets suivants sont évoqués : élections et attributions des tâches, réalisation des masques, les dossiers en cours...

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 30